




Service : Marchés Publics
J.N.V /N.H/C-P
N°DC-2022- 97

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le 
ID : 059-215903832-20220908-DC_2022_097-AU

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Procédure adaptée – Fourniture de papier et enveloppes

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire,

Vu la délibération n° 20-09 en date du 3 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la ville, suite à la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général d'une précédente procédure, de passer un marché pour la fourniture de papier et enveloppes,

DÉCIDE

Suite à la mise en concurrence effectuée le 6 juillet 2022 auprès du BOAMP et sur le profil d'acheteur de la Ville, de conclure le marché repris en objet avec la société **INAPA France**, située à CORBEIL-ESSONNES (91 814) pour un montant annuel maximum de **25 000 € HT**.

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la notification du marché, renouvelable tacitement une fois, soit pour une durée de deux ans.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 08/09/2022

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu
de sa réception en Sous-
Préfecture le
et de la publication le
.....